

# Le coût caché de la mauvaise santé mentale des salariés, ce tabou ultime dans l'entreprise

Par [Marion Perroud](#) le [11.10.2017 à 18h03](#)

**Dépression, anxiété, burn-out, troubles bipolaires... La fragilité mentale des salariés est encore trop souvent sous-estimée, voire carrément taboue dans le monde professionnel. Mal accompagnée, elle engendre pourtant des conséquences désastreuses pour la personne elle-même comme l'entreprise.**



Aujourd'hui près d'une personne sur quatre peut être touchée par un trouble psychique plus ou moins sévère au cours de sa vie. De l'anxiété à la dépression en passant par des troubles bipolaires ou encore des syndromes d'épuisement professionnel, ce type d'affections est non seulement handicapants mais aussi stigmatisants, à commencer dans le monde de l'entreprise. Contrairement à une idée reçue, elles sont pourtant beaucoup plus fréquentes qu'on ne le pense, révèle le premier baromètre Santé Mentale et Emploi\* réalisé par [l'Institut Chryssippe](#), pour l'association Clubhouse France, spécialisée dans l'accompagnement des personnes psychiquement fragilisées, et l'institut Randstad.

Diffusée à l'occasion de la Journée mondiale de la santé mentale, mardi 10 octobre, l'étude pointe que la moitié des répondants a déjà travaillé ou travaille actuellement avec une personne en situation de handicap psychique. Baisse de la productivité, hausse de l'absentéisme, détérioration du climat social, dégradation de l'image de l'entreprise... La mauvaise santé psychique des collaborateurs génèrent dans bien des cas des situations désastreuses tant sur le plan personnel qu'économique. Si bien que les maladies mentales seraient la première cause d'invalidité et le deuxième motif d'arrêt de travail France<sup>[1]</sup> et coûteraient directement et indirectement 107 milliards d'euros par an<sup>[2]</sup>, rappellent les initiateurs du baromètre.

## **Un tabou intériorisé**

Or, à l'échelle de l'entreprise, ce sujet semble encore dans bien des cas, au mieux traiter au cas par cas, au pire carrément passé sous silence. Ainsi, seuls 40% des répondants pensent que leur entreprise prend en compte la santé mentale de ses salariés. Les managers partagent un constat encore plus sévère sur la question. Près de 60% de ceux qui ont été confrontés à la difficulté psychique d'un salarié considèrent qu'il n'a pas été accompagné. "Quand il y a eu du soutien, cela c'est fait le plus souvent par le biais d'un suivi individualisé", détaille l'enquête.

Un tabou qui paraît d'ailleurs intériorisé par la grande majorité des sondés. Près des trois quarts d'entre eux (70%) avouent leur peur d'informer leur entreprise s'ils étaient amenés à faire face personnellement à un problème de santé mentale. Et ce, alors même que 9 répondants sur 10 jugent qu'une personne qui souffre de troubles psychiques à toute sa place dans le monde du travail, tandis que 80% pensent que ces problèmes doivent être gérés par l'entreprise.

## **Des employeurs démunis**

Comment expliquer un tel désengagement des entreprises? "Les employeurs sont démunis face à ces enjeux de société", avance Céline Aimetti, déléguée générale de Clubhouse France. La solution n'appartient à aucun acteur en particulier. La réponse viendra par la co-construction d'outils qui intègrent toutes les parties prenantes (professionnels de la santé, employeurs, personnes concernées, la société civile, les dispositifs publics), de façon complémentaire. Le baromètre fait partie de la batterie d'outils pour mieux comprendre et mieux agir à terme."

Si l'entreprise n'est, il est vrai, qu'un jalon parmi d'autres dans la meilleure prise en charge des personnes mentalement fragilisées, les employeurs peuvent toutefois s'emparer facilement du sujet. Outre, l'accompagnement individuel des collaborateurs concernés (ex: aménagement du poste, suivi renforcé...), la mise en place d'un programme de sensibilisation, l'introduction de formations des managers ou encore l'organisation de conférences ou d'ateliers pratiques sont autant de pistes à emprunter pour gérer ce type de situations autant que les identifier. En la matière, mieux vaut prévenir que guérir.

*\*Méthodologie: 3.500 personnes interrogées par Internet/ Email, dont 672 répondants constituant un échantillonnage représentatif de la population française âgée de 18 et plus, du 07 au 30 avril 2017. 81 % de personnes qui ont répondu sont dans l'emploi. 60% des répondants sont des cadres (les cadres sont peut-être plus informés et sensibilisés sur ce sujet. Il est peut-être moins tabou dans la population des cadres – cela ne veut pas dire les*

*autres catégories socio professionnelles ne sont pas touchées, mais qu'elles ont peut-être encore du mal à en parler). Ce baromètre sera reconduit tous les deux ans.*

<sup>[1]</sup> Source: caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés.

<sup>[2]</sup> [Source: rapport de la Cour des comptes](#)